

DELEGATION DE M. Jean Louis DAVID

D -20080296

**Prévention de la délinquance par la mise en place de vidéosurveillance place de la Bourse et quartier Victoire.
Demande de subvention. Autorisation.**

Monsieur Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'expérimentation concluante des caméras de vidéo surveillance urbaine implantées et ses résultats probants en matière de surveillance et d'interpellations sur trois sites (place de la Victoire, place Gambetta et place du Général Sarrail), la Ville a poursuivi en 2007 l'objectif de sécurisation dans le quartier de Paludate.

Il convient aujourd'hui de conforter la vidéo surveillance dans le quartier de la Victoire par l'installation d'une nouvelle caméra rue Elie Gintrac. D'autre part, suite aux récents évènements intervenus sur les quais au niveau du miroir d'eau (place de la Bourse), il est souhaitable d'installer une caméra afin de prévenir tout nouvel acte de délinquance, qui s'avère coûteux pour la collectivité.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 170.000 € HT. L'Etat est susceptible de cofinancer ces travaux au titre des crédits "prévention de la délinquance", selon le plan de financement suivant :

Financiers	Montant en €	%
Etat	85.000 €	50%
Ville de Bordeaux	85.000 €	50%
TOTAL H.T.	170.000 €	

Dans l'éventualité où la participation de l'Etat serait moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter un cofinancement de l'Etat
- à signer la convention y afférant,
- et à procéder à son encaissement.

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une demande de subvention pour conforter notre politique de prévention de la délinquance en installant de nouvelles caméras, une à la Victoire et une pour protéger le Miroir d'eau et les quais.

Nous espérons cette installation dissuasive et qui sera de nature évidemment à continuer le travail que nous avons déjà entrepris dans ce domaine.

Je reste à la disposition de mes collègues pour répondre à toutes questions.

Le financement demandé à l'Etat est de 85.000 euros, c'est-à-dire la moitié de la dépense prévisionnelle.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, on nous demande aujourd'hui de ratifier sans autre forme de procès l'installation de nouvelles caméras de vidéosurveillance dans notre ville, pour des sommes en plus très importantes.

Nous voudrions à cette occasion soulever quelques problèmes de fond posés par l'utilisation de ces moyens de surveillance, et ce où que ce soit.

D'abord le problème des libertés individuelles qui sont évidemment bafouées par ces méthodes consistant à enregistrer tous les faits et gestes de nos concitoyens lorsqu'ils sont dans la rue.

En effet, à l'heure où le droit à l'image pose tellement de questions dans notre société on ne semble pas s'émouvoir outre mesure d'être filmé 24 heures sur 24, sans compter que personne ne peut vraiment garantir l'utilisation qui pourrait être faite de ces images par la suite.

D'autre part cette manière de traiter les problèmes de délinquance est peut-être fort rassurante et fort pratique pour les autorités concernées, mais il est important de noter que par ces méthodes on ne fait que déplacer les problèmes sans jamais les régler.

Imaginons un instant que l'argent investi pour couvrir de caméras de surveillance chacun des recoins de notre ville, car en suivant cette logique c'est là que nous en arriverons par la force des choses, puisse servir à la prévention de la délinquance et à l'encadrement des publics dits à risque, ainsi qu'à l'accompagnement vers l'emploi, l'insertion, l'éducation, ou même à l'accès à la culture pour tous.

Ces méthodes ont été expérimentées. Elles portent leurs fruits. Et s'il ne nous a pas échappé que ce n'est finalement pas l'option qui a été retenue par le gouvernement, on peut regretter que les collectivités locales s'engouffrent dans une spirale de surveillance / répression un peu simpliste et pas vraiment efficace à long terme.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, deux ou trois petites remarques concernant cette délibération pour indiquer que nous voterons contre.

D'abord je voudrais rappeler que lorsque vous nous avez présenté la première délibération il y a déjà quelque temps concernant la vidéosurveillance, vous nous indiquiez que la Ville de Bordeaux est régulièrement confrontée à une petite délinquance qui se développe en général dans les lieux de forte affluence et que les effectifs de la police nationale en nombre insuffisant ne parviennent pas à la prévenir dans des conditions satisfaisantes.

C'est bien l'esprit de cette vidéosurveillance municipale, à mon sens, que de suppléer aux carences de l'Etat en ce qui concerne son devoir d'assurer la sécurité publique sur l'ensemble du territoire national.

Je considère, au-delà des problèmes de société que ce type de délibération pose, qu'il y a un transfert des charges de l'Etat au détriment des collectivités locales.

Je note d'ailleurs, je souhaiterais que M. DAVID puisse me répondre, que dans les précédentes délibérations, notamment pour le quai de Paludate, on nous parlait d'une subvention attendue de l'Etat qui correspondait à peu près à la moitié de l'investissement. Aujourd'hui pareil, on nous parle également d'une subvention attendue de l'Etat qui correspond également à 50% du financement.

Alors, M. DAVID, est-ce que l'Etat a tenu ses engagements en ce qui concerne les précédentes délibérations ? Est-ce qu'il a financé la moitié de ces opérations ? Quand bien même il l'aurait fait, je considère qu'il ne se serait à ce moment-là qu'à moitié exonéré de ses obligations de sécurité publique. C'était ma première remarque.

Deuxième remarque. Je vous l'ai dit dès la première délibération, nous mettons le doigt dans un engrenage qui consistera progressivement, hélas, à couvrir l'ensemble du territoire communal de ce système de vidéosurveillance.

Si c'était une simple demande ponctuelle qui nous aurait été faite une fois, à la limite ça ne susciterait pas un débat de société. Quand progressivement, j'ai envie de dire tous les 6 mois - la précédente délibération qui concernait les 10 caméras du quai de Paludate date de la fin du mois de septembre 2007 - donc si tous les 6 mois vous revenez voir le Conseil Municipal pour nous demander l'autorisation d'installer de nouvelles caméras de vidéosurveillance, je considère qu'effectivement progressivement vous donnerez raison à ce qu'était notre thèse initiale, c'est-à-dire des caméras de vidéosurveillance sur tout le territoire communal, ou en tout cas sur tous les points importants de ce territoire.

Je pourrais vous citer, Monsieur le Maire et M. DAVID, ce que dit à propos de la vidéosurveillance non pas un dangereux gauchiste ou écologiste, mais M. Alex Türk qui est un magistrat hautement respectable, qui est président de la Commission Nationale Informatique et Liberté, donc qui a la confiance des gens qui nous gouvernent. Voilà ce que dit M. Türk à propos des demandes qui sont présentées d'installation de caméras de vidéosurveillance. Je cite :

« On nous demande notre autorisation pour un cadre précis, puis pour un cadre plus large, puis encore plus large, et lorsque nous disons stop, on nous répond que nous étions d'accord sur le principe ».

C'est ça l'enjeu essentiel de ce type de délibération. A force de dire oui pour des opérations ponctuelles, à un moment donné nous ne pourrons plus dire non lorsque les

demandes seront vraiment massives et concerneront des points trop importants du territoire communal.

Troisième et dernière observation. Elle concerne ce que vous nous dites au début de la délibération. Vous l'indiquez d'ailleurs chaque fois, c'est la première phrase de cette délibération et également des précédentes :

« Suite à l'expérimentation concluante des caméras de vidéosurveillance implantées et ses résultats probants en matière de surveillance et d'interpellations... ».

Où sont ces résultats probants. Je sais que Marie-Claude NOËL vous a posé la question en commission. Vous avez eu l'amabilité, M. DAVID, de l'appeler après pour la rassurer, mais j'aimerais savoir où sont les documents émanant de la police nationale nous disant qu'ils ont des résultats exceptionnels en matière de prévention de la délinquance grâce aux caméras de vidéosurveillance payées par la Ville de Bordeaux.

Il ne suffit pas d'affirmer des principes. Je pense que vous nous demandez aujourd'hui de prendre des délibérations, nous aimerions savoir si oui ou non il y a des résultats probants en la matière.

Dernier point que je souhaiterais évoquer. On parle beaucoup en ce moment du Canada, de nos amis de Montréal. J'ai découvert que vis-à-vis de cette technique de vidéosurveillance les Québécois considèrent que cette technologie est par essence attentatoire aux libertés, et que les élus – c'est important – doivent justifier sa nécessité, démontrer qu'elle est la dernière réponse quand tout le reste a échoué.

J'aimerais que là aussi on regarde non pas ce qui se passe à Nantes ou à Toulouse comme on a trop souvent l'habitude de le faire, mais qu'on regarde outre-atlantique ce qui se fait au Québec et à Montréal où vraiment ils ont l'obligation devant le Conseil Municipal de, je reprends l'expression, « justifier sa nécessité, démontrer qu'elle est la dernière réponse quand tout le reste a échoué. »

M. DAVID, je vous demande : est-ce que vraiment tout le reste a échoué ? Et est-ce que vous n'avez pas vraiment l'impression aujourd'hui de nous faire prendre des délibérations que j'appellerai « délibérations plumeau », c'est-à-dire qu'on déplace la poussière, on déplace la délinquance.

Vous-même vous apportez la preuve que le système ne marche pas. Nous avons déjà voté il y a quelques mois des caméras de vidéosurveillance place de la Victoire et place du Général Sarrail. Aujourd'hui vous nous demandez de voter des caméras de vidéosurveillance un peu plus loin rue Elie Gintrac. Vous abondez dans mon sens, M. DAVID. Cela veut dire que la délinquance se déplace. La délinquance ne se fait pas sous l'œil des caméras de vidéosurveillance.

Donc effectivement, place de la Victoire, à mon avis, sous l'œil des caméras il ne doit plus y avoir de trafic de stupéfiants ou je ne sais quel autre type de délinquance. Ils vont un peu plus loin. Une fois que vous aurez mis les caméras rue Elie Gintrac ils iront un peu plus loin à Saint Michel, et ainsi de suite.

Vous allez nous inviter gentiment à couvrir l'ensemble de la ville de ces caméras de vidéosurveillance au motif que la délinquance est aussi maligne et qu'elle accepte de se déplacer pour échapper à l'œil vigilant des caméras que vous installez ici à Bordeaux progressivement, avec, il faut bien le dire, un certain zèle.

Donc nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE.

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur le vote je n'ai pas besoin de le préciser, vous imaginez qu'il sera hostile à cette délibération.

En revanche je trouve qu'elle est assez intéressante d'un point de vue scientifique, puisque nous avons deux fondements : le fondement de l'atteinte aux personnes, c'est la caméra rue Elie Gintrac, et le fondement de l'atteinte aux biens, c'est la caméra sur le Miroir d'eau.

Sur l'atteinte aux personnes, je vais reprendre sur l'essentiel ce que disait M. HURMIC. L'ensemble des professionnels - sauf évidemment ceux qui vendent du matériel de vidéosurveillance - vous parlerons de « l'effet plumeau », cet effet qui considère que les caméras de vidéosurveillance ne résolvent en rien le problème de la délinquance, mais le déplace.

Effectivement, on a commencé en 2003 en en mettant à la Victoire. Je note quand même qu'il y a toujours autant de camions de CRS à la Victoire pour compléter les caméras de vidéosurveillance. Comme quoi ça ne doit vraiment pas très bien fonctionner.

De la Victoire le trafic s'est déplacé rue Elie Gintrac.

Moi je crois qu'on peut être content au moins pour les personnes de la rue Elie Gintrac, parce que quand les caméras seront installées vous ne les entendrez plus au Conseil de Quartier. Par contre vous entendrez ceux de la rue Leyteire ou du cours de l'Yser, etc., parce que nécessairement comme on ne s'est pas attaqué aux causes de cette délinquance elle va aller ailleurs.

C'est vrai qu'il n'y a aucune étude aujourd'hui - Monsieur le Maire, je vous mets au défi de m'en procurer une - aucune étude qui montre l'efficacité des caméras de vidéosurveillance. Tant est si bien qu'il y a deux villes en France qui sont suréquipées, qui sont Lyon et Marseille, qui refusent de communiquer les statistiques.

Nous avons Londres qui est souvent pris en exemple en nous disant : regardez, pour les attentats de Londres on a eu les poseurs. Sauf que, premièrement c'était couplé avec un service de renseignement des plus performants, deuxièmement, les poseurs ne cherchaient pas nécessairement non plus à ne pas se faire identifier.

Et puis je vous rappellerai que Londres est une des villes les plus criminelles, et que c'est aussi la ville la plus vidéo surveillée.

Donc sur ce point de l'atteinte aux personnes vous ne résolvez en rien le problème.

Je crois qu'il faudrait mettre cette délibération en parallèle avec une autre que Mme FAYET va nous présenter qui est la délibération 2008313 où là on a une vraie politique de terrain. On aide des associations, des éducateurs de rue, on aide la prévention contre l'alcool, contre le cannabis, et de combien est la subvention ? De moins de 46.000 euros.

D'un côté on a les 147.000 de ces caméras, plus les 650.000 de Paludate, et de l'autre on a quoi ? 46.000 pauvres euros pour aider des associations qui font du vrai travail de

terrain et du travail efficace. C'est là qu'il y a disproportion, et c'est là que ce n'est pas normal.

Sur le deuxième fondement qui est celui de l'atteinte aux biens : une caméra de vidéosurveillance, il ne suffit pas de lécher son bout de doigt et se dire : où je vais l'installer. Il y a un principe de proportionnalité. Vous savez que le juge est plutôt regardant en la matière et qu'il faut nourrir la délibération, le rapport remis aux élus pour expliquer pourquoi vous mettez une caméra ici plutôt que là.

Si je ne la conteste pas véritablement sur le fondement rue Elie Gintrac, je vous demande de nous produire des chiffres également sur le Miroir d'eau. Je sais qu'il y a eu un incident, mais un incident ne justifie pas la présence d'une caméra de vidéosurveillance, en rien, sinon à ce moment-là il faudrait en mettre partout.

D'ailleurs je voudrais résumer cette inefficacité par une petite anecdote dont vous dites qu'elle est une rumeur. Mais elle n'est pas une rumeur, Monsieur le Maire. Il y a, je crois, 15 jours deux personnes se sont introduites à l'Hôtel de Ville, sont passées devant 3 caméras de vidéosurveillance et ont subtilisé le drapeau. Elles sont monté et ont piqué le drapeau tricolore devant 3 caméras de vidéosurveillance.

Selon la formule consacrée, j'ai quelques sources proches du dossier, ces personnes sont sur la bande. Ce qui fait dire à ceux qui l'ont visionnée qu'on peut identifier des jeunes. Sauf que comme c'est la nuit et qu'on ne peut absolument pas en savoir davantage, c'est-à-dire qu'on ne peut pas identifier l'identité des personnes.

Pour le Miroir d'eau, ça va être la même chose.

Donc on sait bien, que ce soit pour l'atteinte aux personnes ou l'atteinte aux biens, que ces caméras ne fonctionnent pas. Soit elles déplacent le problème, soit elles ne le règlent pas. Et vous nous condamnez à l'inflation si vous nous faites voter cette délibération.

Donc je vous demanderai, bien sûr sans grand espoir, de retirer cette délibération et de mettre les 170.000 euros prévus sur les associations de la délibération 2008313 qui, elles, font un travail efficace.

M. LE MAIRE. -

Vous avez raison de ne pas avoir beaucoup d'espoir parce que votre argumentation ne tient pas la route. Vous ne pouvez pas nous dire en même temps que c'est inefficace et que ça déplace le problème. Si ça déplace le problème c'est bien que c'est efficace là où ça existe.

Par ailleurs votre récit de l'enlèvement du drapeau est très impressionnant. On a l'impression d'entendre un témoin oculaire. Je serais presque tenté de vous demander : y étiez-vous ? Mais vous ne me répondrez sans doute pas.

M. ROBERT.

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je n'ironiserai pas en disant qu'il est bien connu que les mairies qui ne sont pas de gauche se font beaucoup plus souvent dérober les drapeaux et qu'on peut en faire un argument politique.

Bref, je souhaitais apporter quelques éléments supplémentaires sur ce dossier que je connais bien puisque l'une des deux caméras va être implantée sur la rue Elie Gintrac qui est à cheval entre le 5^{ème} et le 6^{ème} quartier.

Ce dispositif est à mon sens nécessaire face au développement d'une incivilité souvent difficile à combattre car non constatée sur le fait. Je parle bien ici d'incivilité. Donc ce dispositif est à mon sens nécessaire car tout d'abord il a fait ses preuves en tant qu'outil efficace non pas de substitution à la police nationale mais d'un partenariat entre la police municipale et la police nationale. On parlait de résultats probants, 400 constatations en 2007 ont ainsi été possibles grâce à la vidéosurveillance qui est également un outil de dissuasion.

Il est par conséquent évident que ce dispositif concourt à la baisse de l'insécurité, qu'il y a un lien entre les deux, et à l'augmentation du taux d'élucidation, chiffre dont on a peu parlé mais qui est à mon sens encore plus important.

Par ailleurs ce dispositif est bien évidemment complémentaire d'une action humaine et d'une action de prévention menée par près de 150 fonctionnaires de la police municipale que je souhaite une fois de plus remercier pour l'action qu'ils mènent sur le 5^{ème} quartier. Bien au-delà de la polémique, à mon avis le travail qui est effectué aujourd'hui par ces 150 fonctionnaires est capital.

D'autre part, en préparation de ce Conseil j'ai été rue Elie Gintrac la semaine dernière. J'ai discuté avec les riverains et avec les commerçants, et à la quasi unanimité, à l'exception d'une personne, tout le monde s'accorde à dire que face à cette situation difficile vécue quotidiennement la caméra va dans le bon sens et va concourir à diminuer l'insécurité et le trafic de stupéfiants.

Enfin, je terminerai en souhaitant, mais c'est malheureusement trop tard, que dans ce dossier l'idéologie ne prenne pas le dessus sur le pragmatisme. Toutes les grandes métropoles françaises quelles que soient leur couleur politique, on citait Lyon tout à l'heure, ont recours à la vidéosurveillance. 70% de la population selon un sondage IPSOS l'approuve.

Et je rappellerai quand même qu'une commission préfectorale en la matière encadre étroitement la pose de ce type de caméras afin qu'elles respectent strictement la vie privée et les libertés individuelles. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MOGA.

M. MOGA. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais apporter le témoignage des riverains, des commerçants du quartier Paludate et de la police nationale qui constatent que depuis la mise en place des caméras de vidéosurveillance sur les quais une meilleure sécurité existe.

Certains parents, même des jeunes, qui étaient un peu inquiets à cause de tout ce monde sur les quais sont nettement plus rassurés depuis.

Personnellement je suis très satisfait de la mise en place d'une caméra nouvelle rue Elie Gintrac, comme vient de le signaler mon collègue Fabien ROBERT. Tout le monde sait que cette rue est très peu sûre la nuit. Une meilleure sécurité est absolument nécessaire.

M. LE MAIRE. -

M. SIBE.

M. SIBE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais rassurer l'opposition de ses craintes car je connais des villes qui sont passées à gauche dont la première action a été de demander le renforcement des caméras de vidéosurveillance et non de les démonter.

Bon nombre de villes françaises et même de villes européennes ont déjà installé cet outil.

Je note qu'il s'agit là d'un outil dissuasif. C'est un outil préventif et non répressif, ce qui à mon avis est de toute façon fort intéressant.

Je le rappelle également, il s'agit là d'un arsenal légal qui rassure les personnes et garantit aussi notre patrimoine urbain. Nous savons tous combien nous y sommes attachés.

De plus, la CNIL garantit les obligations en termes de protection de la vie privée. A ma connaissance aucune ville ayant mis en place ce système ne l'a aujourd'hui retiré.

Le risque en refusant systématiquement toute initiative en termes de prévention et de sécurité des biens et des personnes serait de tomber dans l'immobilisme politique. Je crois que pour nous tous ce n'est pas notre conception.

Mm. PEREZ.

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne voudrais pas passer pour le vilain petit canard, mais ce que j'entends depuis un moment ici me fait vraiment halluciner.

J'ai eu le privilège d'assister à une réunion dite de formation des élus où certains de mes collègues ici étaient présents. Des membres même de votre administration, Monsieur le Maire, disaient, je cite :

« Je reconnais que la vidéosurveillance n'est pas une panacée. Elle ne fait que déplacer le problème ».

Je ne vais pas lâcher le nom ici. Vous êtes libre de me croire ou de ne pas me croire, mais ceci a été entendu dans cette enceinte dans une salle à côté. C'était suite à une demande de M. PALAU de savoir si on ne pouvait pas mettre des caméras également rive droite du côté de l'avenue Thiers.

Je veux bien qu'à l'intérieur de toutes les familles il puisse y avoir des avis divergents sur la question, mais quand au sein même de votre administration on entend ce genre de propos, ça prouve effectivement que le pluralisme existe, mais quand même on peut s'interroger sur l'efficacité, on peut s'interroger sur ce que l'on a appelé déjà ici « l'effet plumeau ».

Et moi qui suis, comme mes collègues, un partisan de la sécurité, je pense qu'on aurait beaucoup plus à gagner à mettre de l'humain, à savoir renforcer la police qui peut patrouiller dans ces quartiers-là.

Parce que, je vais répéter ce qui a été dit : on va « sécuriser » la rue Elie Gintrac. Bon. Très bien. Après on va passer à la rue Contrescarpe. Bon. Très bien. Après on va passer à la rue Marengo... Mais on va tous devenir des stars, on va tous passer à la télé... C'est dommage que ce soit des vidéos à usage interne...

Personnellement je crois qu'on entre dans une escalade qui ne résoudra pas les problèmes, bien au contraire, qui rassure, certes, mais on ne va pas reparler du sentiment d'insécurité. Alors ça va peut-être faire baisser le sentiment d'insécurité. Est-ce que ça fait augmenter la sécurité et baisser l'insécurité ? Je suis loin d'en être persuadé.

Bien évidemment nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

M. MOGA, je pense que quand on mène une enquête sur un secteur il faut interroger tout le monde. Ce que vous avez dit n'est pas forcément la vérité.

C'est vrai qu'il y a peut-être un meilleur sentiment de sécurité sur un quartier. Mais je regardais encore notre quotidien préféré ce matin. M. MOGA, vous avez certainement vu la liste des faits délictueux qui étaient recensés sur le secteur des quais de Paludate. C'est tous les lundis pareil.

Il faudrait avoir un véritable bilan. On peut prendre les quais de Paludate, mais on peut prendre d'autres exemples. Faire un véritable bilan, mais un bilan total.

Combien ça coûte par an à la collectivité ? Combien ça coûte d'investissement ? Combien ça coûte pour le fonctionnement ? C'est à partir de ça qu'on peut voir quelle est la meilleure solution possible, notamment par l'intermédiaire de la police, voire de la police municipale.

Car, avec les 650.000 euros investis sur le quai de Paludate et les 65.000 investis ici, ça en fait des policiers qu'on peut payer en CDI, M. MOGA !

Moi je crois que c'est ça qu'il faut voir. Quel est le coût que ça représente ? Quel est le nombre de faits élucidés grâce à ça ? Combien il y avait de faits délictueux avant ? Combien il y en a maintenant ? Moi je crois que c'est à ça qu'il faut s'astreindre, parce que sinon on peut mener des débats à perte de vue.

En tout cas je rejoins tout à fait Mathieu ROUVEYRE dans son argumentation sur l'inefficacité de ce genre de moyen pour la sécurité par rapport à d'autres procédés à coût équivalent, bien entendu.

Par contre, pour les entreprises qui travaillent dans ce secteur, quelle aubaine ! Que ce soit à Bordeaux ou dans d'autres villes, quelle que soit la couleur politique, je le rejoins tout à fait. Merci.

M. LE MAIRE. -

Je suis atterré par l'archaïsme idéologique de certains. Quand on me dit qu'il ne faut pas donner libre cours au sentiment d'insécurité, ça me rappelle mon successeur M. JOSPIN qui a fondé toute sa politique sur cette distinction entre un sentiment d'insécurité illusoire et puis la réalité de l'insécurité qui était tout à fait exagérée.

Continuez comme ça, vous aurez les mêmes résultats que ceux que vous avez eus par le passé...

Ce n'est pas du tout un sentiment d'insécurité, c'est un besoin tout à fait avéré de nos concitoyens.

Combien ça coûte ? On le sait combien ça coûte. Les chiffres sont là. Vous votez chaque fois qu'on met une caméra de vidéosurveillance. En fonctionnement ça ne coûte rien, un peu de courant électrique. Et en investissement on sait très bien combien ça coûte.

Il y a une certaine mauvaise foi, pour ne pas dire une mauvaise foi certaine, à comparer le coût d'installation de ces caméras une fois, et puis les quelques crédits de fonctionnement qui sont attribués à certaines associations aujourd'hui et tous les ans. Naturellement ces 45.000 euros - mais Mme FAYET va vous l'expliquer mieux que moi - ne recouvrent pas l'ensemble des moyens que nous mettons en œuvre dans la politique de prévention.

Enfin, je ne veux pas être long, mais le fonctionnaire qui a dit que ce n'était pas une panacée, je l'applaudis des deux mains. Qui a dit que c'était une panacée ? Une panacée c'est un remède universel qui règle tous les problèmes, par définition. Ce n'est naturellement pas le remède qui règle tous les problèmes. C'est un élément dans une politique de lutte contre l'insécurité.

L'autre élément c'est la prévention. Là-dessus nous avons beaucoup de choses à dire, parce que je crois qu'on peut dire que nous sommes assez exemplaires. Mme FAYET va nous le démontrer.

MME FAYET. -

Monsieur le Maire, j'avais en tête les mêmes mots que vous, archaïsme et mauvaise foi. C'est vrai que ça me met un peu en colère. Vous restez très calme, mais moi ça me met en colère, parce que ça fait des années qu'on explique à nos collègues - certains ne sont pas nouveaux sur ces bancs ; je vais être plus indulgente avec ceux qui sont nouveaux - qu'effectivement la tranquillité urbaine c'est le fruit du croisement de plusieurs politiques :

- Une politique de sécurité, parce qu'il ne faut pas avoir peur des mots. Le rôle de la police et du parquet reste indispensable. Il ne faut pas être naïf.
- Une politique de prévention, dans son sens classique, celui dans lequel vous vous restreignez.

Mais il y a un deuxième type de prévention qui s'appelle la prévention « situationnelle », où justement par des caméras vidéos, ou autres, le changement du mobilier urbain, des adaptations techniques, l'éclairage public, on essaye de faire en sorte que les lieux soient plus « *secures* ».

Troisième outil d'une politique de prévention, la solidarité.

Donc je crois qu'effectivement la vidéosurveillance est un outil parmi d'autres.

Et n'ayez pas la mauvaise foi de dissocier les délibérations que nous présentons aujourd'hui au Conseil Municipal, puisque vous voyez bien que l'on a dans un même Conseil, et c'est souvent le cas, les deux actions sur la sécurité, sur la prévention « situationnelle » et sur une prévention de type plus classique.

Donc les caméras de vidéosurveillance utilisées de manière modérée ce n'est pas la dernière réponse quand on a tout essayé, c'est au contraire un complément.

Vous avez des actions complémentaires dont on parlera peut-être tout à l'heure, mais je préfère en parler tout de suite pour être plus concrète.

Vous avez par exemple l'action du Centre d'Etude et d'Information sur les drogues, le CEID, qui anime une équipe d'éducateurs de rue dans le centre ville, qui touche des jeunes en très grande difficulté, qui fait un travail de très grande qualité pour sortir des jeunes de la délinquance, des jeunes de la toxicomanie, des jeunes qui ont connu la prison, pour les sortir de cette situation de marginalité, les amener vers l'insertion et vers un logement durable.

Et vous avez aussi la délibération que l'on a appelé « Chantier d'Insertion Saint Jean », qui est une action exemplaire que l'on mène depuis 5 ans avec des gens qui pour la plupart sont des marginaux, des gens de la rue, des gens qui ont connu de grandes difficultés.

Et quand vous voulez comparer les chiffres, comparons les chiffres.

Le budget du chantier Saint Jean coûte exactement 175.000 euros par an, c'est-à-dire le prix des caméras de vidéosurveillance qu'on investit une fois de manière définitive, alors que le chantier Saint Jean ça fait 5 ans ; et on n'est pas près de s'arrêter vu les résultats extrêmement probants que cela donne, vu le nombre de personnes qui grâce à ça ont accédé à un logement, à un emploi, à des soins de santé.

Eh oui, ça ne vous plaît pas quand on vous met les chiffres sous le nez, mais je crois qu'il faut comparer ce qui est comparable et ne pas dire qu'on ne dépense pas d'argent pour la prévention. C'est totalement faux.

Ce que je vous invite à faire si vous voulez prouver votre bonne foi c'est vraiment de vous former sur ces questions-là. Nous avons pour ça une instance qui s'appelle le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Si vous acceptiez d'y siéger vous apprendriez qu'effectivement pour générer une politique de sécurité et de tranquillité dans la ville il faut conjuguer tous ces outils. Aucun d'entre eux n'est la panacée universelle, pas plus la prévention que les caméras ni la sécurité à tout crin.

Pour terminer et pour revenir sur le terme qu'employait le maire qui me paraît particulièrement adapté, cet archaïsme d'une gauche des années 70... Moi je connais des élus de gauche très modernes. L'un d'entre eux, le Sénateur maire de Saint-Herblain, organise un colloque au Sénat le 25 juin sur la vidéosurveillance. Je vous invite à y venir. J'y serai moi-même en compagnie de nos excellents fonctionnaires municipaux, parce que nous, nous avons envie d'avancer, nous avons envie d'utiliser tous les moyen utiles pour assurer la tranquillité dans la ville. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame de cette excellente mise au point.

M. DAVID un dernier mot.

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Oui, Monsieur le Maire, pour dire que vous me voyez fort déçu que notre opposition considère que dans cette assemblée il y a ceux qui sont là pour défendre les libertés individuelles et collectives, et les grands méchants répressifs que nous serions.

Imaginez bien quand même qu'avant de présenter cette délibération le maire a demandé un certain nombre d'informations précises, premièrement qui concernent les dégradations opérées sur le matériel, comme le disait Mathieu ROUYEYRE tout à l'heure. On parle aujourd'hui du Miroir d'eau, mais la liste des dégradations sur les quais est plus importante et moins médiatique que le Miroir d'eau.

Deuxièmement, la police nationale - c'est à elle d'en faire la communication, pas à moi - détient des éléments qui lui permettent de nous dire que la vidéosurveillance dans certains secteurs est importante pour elle.

Autre point. Je voulais dire à notre collègue Mme VICTOR-RETALI que vous n'ignorez pas que tout ça passe en commission à la préfecture - cette réunion aura lieu vendredi prochain - en présence, comme quelqu'un l'a dit tout à l'heure, d'un juge, et qu'on nous demande précisément, avec beaucoup d'attention, de dire pourquoi nous souhaitons les uns et les autres l'intervention de caméras de vidéosurveillance sur tel et tel site.

Pour finir et ne pas alourdir le débat, la tranquillité urbaine c'est une addition de forces et de petites choses. Le travail de prévention de la délinquance est quotidien dans cette ville, mais il y a un moment, sur un certain nombre de situations que vous connaissez, celles qui sont générées sur les quais, à la Victoire et ailleurs, où il faut aussi parler répression pour que nos enfants, vos enfants, notre jeunesse à nous, puissent circuler tranquillement dans un certain nombre d'endroits.

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE vous voulez reprendre la parole.

M. ROUYEYRE. -

Très brièvement. M. DAVID, quand vous nous dites que c'est à la police nationale de les communiquer, moi je vous dis que c'est les élus qui votent les délibérations, donc si vous avez des informations qui tendent à justifier vos argumentations, fournissez-les nous ! C'est incroyable que sur cette délibération qui, excusez-moi, est une atteinte aux libertés, alors qu'elle soit justifiée ou pas...

(Protestations - Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, un peu de calme s'il vous plaît.

M. ROUVEYRE. -

Par définition c'est une atteinte aux libertés. Je ne vous dis pas qu'il ne peut y avoir des justifications à cette atteinte à la liberté, c'est ce que le droit appelle le principe de proportionnalité. Mais pour évaluer ce principe de proportionnalité donnez-nous les chiffres !

Je ne comprends pas comment vous pouvez dans cette assemblée vous adresser à des élus et nous dire : la police nationale communiquera si elle le veut ! Alors ne nous faites pas voter cette délibération !

Le deuxième point : si je rapproche des montants, Mme FAYET, ce n'est pas comme si on avait simplement 3 caméras de vidéosurveillance à voter et puis c'est tout. Sauf qu'il y a 6 mois, ça été repris par mes collègues, on avait pour 650.000 euros de caméras. Plus ça va et plus on en met.

Comme ici personne n'a contrarié le constat selon lequel la délinquance se déplaçait, force est de constater, et force est d'imaginer que de toute façon vous allez vers une inflation des caméras de vidéosurveillance.

Ici, et c'était uniquement nos propos, il ne s'agit pas de faire de l'idéologie, il s'agit de comprendre l'ensemble des données qui vous permettent d'installer ces caméras de vidéosurveillance. Or vous ne nous les donnez pas...

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE je vous demande de conclure. Vous avez déjà usé et abusé du temps de parole.

M. ROUVEYRE. -

Je crois que j'ai fait moins de 5 minutes...

M. LE MAIRE. -

Pour la deuxième fois, oui.

M. ROUVEYRE. -

Je conclurai sur cette affirmation, Monsieur le Maire, selon laquelle le coût de fonctionnement est ridicule, sauf que plus on met de caméras de vidéosurveillance, plus j' imagine il y a des écrans de contrôle. Est-ce que la même personne va pouvoir comme ça se démultiplier ?

Je ne parle pas que des coûts de personnels. Je parle aussi des coûts d'entretien. Le matériel évolue, etc. J'aimerais que vous nous fassiez une communication au moins sur le coût de fonctionnement, parce que quand je regarde celui des autres villes, il est presque égal à 1/5^{ème} du coût d'investissement par an.

M. LE MAIRE. -

Tout ça est un combat d'arrière-garde. Nous ne nous laisserons pas impressionner par tout ça comme l'a dit Mme FAYET.

Et je me permets de vous dire, M. ROUVEYRE, que comme souvent dans votre bouche j'ose imaginer que l'expression dépasse la pensée. Vos propos sont scandaleux. Nous ne votons pas une atteinte aux libertés ici. C'est absolument scandaleux de dire ça !

Il y a des lois. Nous les respectons ! Il y a une commission avec le préfet et un représentant de la justice qui donnent les autorisations ! Je ne peux pas accepter que vous nous fassiez ce procès d'intention ! C'est tout à fait inconvenant !

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Les choses sont claires. Les Bordelais jugeront. Pour l'instant ce système fonctionne depuis peu de temps.

Je vous signale d'ailleurs que dans le chiffre que vous citez pour Paludate il y a une grande partie qui est constituée par des caméras de contrôle d'accès qui ont enfin apporté un peu de sérénité aux gens qui habitent dans les rues perpendiculaires au quai de Paludate. Vous mélangez un peu tout.

D'ores et déjà le Directeur Départemental de la Sécurité Publique nous a dit qu'il avait constaté une première baisse de la délinquance. Nous attendons qu'il nous confirme cela par des chiffres plus précis. Naturellement ça sera porté à la connaissance du Conseil Municipal. Je ne vois pas pourquoi nous les dissimulerions. Et donc nous ferons ce bilan, mais je pense qu'il faut aller de l'avant.

Voilà. On va voter.

J'ai bien noté que les 3 groupes d'opposition fidèles à leur idéologie du 19^{ème} Siècle, ou même un peu avant, ont décidé de ne pas voter ! Soyons l'aile marchante d'une politique globale de sécurité sur la Ville de Bordeaux... !

Je vous écoute avec beaucoup de patience, alors écoutez-moi aussi de temps en temps sans éructer comme vous avez l'habitude de le faire, M. RESPAUD.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS